



## Ordre du jour :

- 1) Lecture des réponses apportées au compte-rendu de janvier 2025
- 2) Aménagements de sécurisation de l'Avenue de Précilhon
- 3) Budget participatif
- 4) Organisation de l'Omelette Pascale
- 5) Un dimanche au Parc Pommé
- 6) Questions diverses

### **1) Lecture des réponses apportées au compte-rendu du 6 janvier 2025**

La réunion débute par la lecture des réponses apportées par les services de la ville, au compte-rendu de la réunion du 6 janvier 2025.

Certaines réponses ont suscité des échanges parmi les riverains et feront l'objet d'une reformulation dans les questions diverses (cf partie 6 de ce compte-rendu).

### **2) Aménagements de sécurisation de l'Avenue de Précilhon**

Les agents du service voirie ont posé des aménagements et tracé une signalisation horizontale afin de ralentir la circulation sur cet axe et sécuriser le quotidien des riverains.

Il s'agit essentiellement de chicanes obligeant les automobilistes à laisser la priorité aux véhicules arrivant en face.

Enfin, des panneaux rappelant la vitesse maximale autorisée (30km/h désormais) ont été mis en place.

### **3) Budget participatif**

Le projet du comité de quartier Notre-Dame, intitulé « Couleurs et mouvements au Stade des Barats » porte le n°4.

La campagne de mobilisation a été lancée avec :

- flyer de présentation du projet et photocopies,
- quadrillage du quartier pour le boitage en fonction des lieux d'habitations des porteurs du projet,
- passage à Radio Oloron : Louis et Bénédicte y seront le mardi 4 avril,
- découverte et initiation au Frontball initiée par Éric DUCAP du PCO le samedi 8 mars de 10h à 13h,
- diffusion sur les réseaux sociaux : facebook / site de la Ville, alimenter des posts pendant 3 semaines à relayer,
- installation d'une banderole sur le stade des barats.

### **4) Organisation de l'Omelette Pascale**

Les habitants du quartier Notre-Dame seront conviés à l'Omelette Pascale qui aura lieu le lundi 21 avril prochain.

Avant, les organisateurs doivent :

- compléter le dossier manifestation avec la demande de matériel et le devis des achats,
- inviter les habitants du quartier et les résidents de la Fondation Pommé (flyer),
- prévoir une réunion de préparation pour l'organisation.

Cette année, il n'y aura pas de chasse aux œufs.

## 5) Une dimanche au Parc Pommé

Cette année, l'évènement aura lieu le dimanche 10 août dans le cadre des quartiers d'été proposés par la Ville, avec un nouveau format : 15h – 22h.

Une partie musicale sera assurée par deux jeunes talents.

Des animations parents-enfants, une scène ouverte (2<sup>ème</sup> édition) et une exposition artisanale seront au programme.

Le comité réfléchit également à la mise en place d'une exposition de peinture, d'une troupe de théâtre et/ou d'un atelier yoga.

## 6) Questions diverses

Points abordés lors de la réunion du 6 janvier 2025 :

### Point 120 : Église Notre-Dame

La cloche de l'église a été en partie réparée. Un mail de l'entreprise indique que les réparations ne sont pas satisfaisantes et qu'une solution doit être trouvée.

**Réponse :** Les Services Techniques sont en attente d'un dépôt de déclaration préalable par l'entreprise, pour validation de la solution proposée par l'ABF.

L'entreprise a été mise en demeure.

### Point 122 : Rue Navarrot

a) Il y a toujours 2 panneaux à fixer dont un à l'angle de la rue Navarrot et de la rue Fondraie (flèche d'interdiction de tourner à gauche).

**Réponse :** Cette demande a bien été prise en compte par le service Voirie.

### Point 129 : Pont Laclau

a) Une plaque est dévissée au niveau du boulo-drome (sens de circulation depuis le rond point de la JAO).

**Réponse :** La plaque a été revissée.

Nouvelles demandes :

### Point 131 : Vitesse des véhicules

a) La vitesse excessive des automobilistes sur les axes principaux et dans certaines rues font débat. Quelles sont les solutions ? La mise en place de travaux de sécurisation pour limiter cette vitesse excessive ? La mise en place d'un radar pédagogique ? L'intervention de la Police Municipale ou un point avec la Gendarmerie ?

**Réponse :** Les radars ont été posés. Une étude de circulation de la Ville est prévue fin 2025.

b) Rue des fontaines : Vitesse excessive de camions de chantier et affaissement important de la route au niveau du parking des HLM (la fissure s'agrandit). Pour rappel, des dizaines de camions viennent décharger des gravats sur le terrain de la société en question.

**Réponse :** Un courrier rappelant les règles de sécurité (vitesse) a été envoyé à l'entreprise concernée.

### Point 133 : Encombrants et déchets

a) Présence d'un dépôt sauvage devant les bornes du Relai. Est-il possible que l'Association soit alertée pour organiser le ramassage plus régulièrement et solliciter EOP pour les encombrants ?

Rue Palassou, devant le porche d'une maison classée, une entreprise de travaux qui travaille en face dépose ses déchets devant la maison, visiblement inoccupée. Est-il possible que l'entreprise

soit sensibilisée à gérer autrement ses déchets ?

Avenue de Lasseube : Un véritable dépotoir est signalé au 15 Avenue de Lasseube.

Dépôt sauvage signalé rue Moulinaire, à côté du passage à niveau, au bout de la rue des fontaines.

**Réponse** : Ces informations ont bien été transmises aux Services Techniques. L'idéal – pour un meilleur résultat – serait de contacter directement le CTM au 05.59.39.28.97 dès qu'un dépôt sauvage est constaté.

e) Les containers sont régulièrement devant l'Externat Notre-Dame. Il est demandé de prévoir un autre emplacement bien identifié.

**Réponse** : Les Services Techniques de la Ville et le SICTOM avaient fait le choix de retirer ces containers mais l'école les a redemander 2 jours après. Ils ont donc été remis en place.

Un point d'apport volontaire (avec des colonnes aériennes) qui viendra remplacer les bacs sera mis en place cet automne. Il ne sera pas déplaçable.

f) EVS : un composteur est demandé.

**Réponse** : Merci de contacter le SICTOM afin de parler de cette demande.

### **Point 134 : Rue Moulinaire**

La dangerosité d'un poteau téléphone ORANGE est signalée au niveau de la pompe de relevage.

**Réponse** : La Société ORANGE a été prévenue.

### **Point 135 : Rue Camou**

a) Les détecteurs de mouvements sont à revoir.

**Réponse** : La reprogrammation de l'horloge a été effectuée. La rue Camou est allumée toute la nuit et la rue Palassou est éteinte de 1h à 6h.

b) Une tiny house est immobilisée et se dégrade.

**Réponse** : Le véhicule a été marqué. S'il n'est pas déplacé, il sera enlevé lors de la prochaine campagne fourrière.

### **Point 136 : Pont Laclau**

Les passages piétons sont à repeindre + repeindre les pictogrammes piétons/vélos sur le trottoir du Pont Laclau.

**Réponse** : Les travaux du pont sont prévus par le CD64.

### **Point 137 : Sécurité**

Installation de nouvelles caméras : Où sont-elles ? Dans quel but ? Combien ?

**Réponse** : La Ville a installé 3 nouveaux sites en vidéosurveillance :

- entrée du Lycée,
- belvédère de la rue Louis Barthou (caméra 360°),
- Place Jaca (caméra 180°).

La vidéosurveillance est un système de caméras disposées dans un espace public pour le surveiller. Les images obtenues avec ce système sont ensuite visionnées sur réquisition du Procureur de la République et/ou archivées (3 semaines dans notre cas).

Le système sert à dissuader les actes de malveillance (vols, agressions, dégradations, etc.). Apporter des preuves par l'image permet d'identifier le(s) coupable(s) et d'apporter la preuve de leur culpabilité auprès des tribunaux ou des assurances.

## **7) Informations**

Points d'apports volontaires : L'intercommunalité du Haut-Béarn installe 50 points d'apports volontaires pour desservir les quartiers de Notre-Dame, Sainte-Marie et Sainte-Croix.

Nouveau format de discussion proposé à titre expérimental : **Une soirée discussion** autour de 2 sujets, à l'initiative de Robert CAUHAPÉ (Climatologie et agriculture) et de Marc TOGORES (groupes sectaires) va être organisée **le lundi 7 avril à 20h à l'EVS**.

Cette soirée est destinée aux habitants du quartier Notre-Dame.

Mobilités douces et Plan Vélo : Un cabinet extérieur va être chargé de travailler ce dossier avec les habitants.

Stationnement rue Navarrot : Le stationnement alterné n'est pas respecté par tous.

Rappel des règles en vigueur : le code de la route précise que les usagers sont autorisés à stationner du côté impair de la rue du 1<sup>er</sup> au 15 du mois puis les autorise à stationner du côté pair de la voie du 16<sup>ème</sup> au dernier jour du mois.

Le changement de côté des véhicules doit se faire entre 20h30 et 21h le soir du 15<sup>ème</sup> jour du mois et le dernier jour du mois.

Ainsi, la circulation sera plus fluide et les relations de voisinage moins tendues.

Fréquentation importante et inquiétante de l'axe allant aux lacets du Biscondau : Un comptage effectué par un riverain révèle que 124 voitures ont emprunté un matin, avant 8h, cet axe étroit, certainement pour accompagner les enfants à l'école et aux collèges. Quid des transports scolaires pour désengorger.

**Prochaine réunion du Comité de Quartier : lundi 5 mai à 20h à l'EVS**